



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service aménagement mer et littoral
Affaire suivie par : Pierre PIQUET
Tél : 02 96 75 66 30
pierre.piquet@cotes-darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le 3 mai 2021

Projet de stratégie départementale de gestion du trait de côte

Note de présentation

À la demande du préfet des Côtes-d'Armor, et comme suite aux instructions ministérielles, la direction départementale des territoires et de la mer élabore une stratégie départementale de gestion du trait de côte, afin notamment de :

- constituer un outil de communication sur la politique de l'État sur le sujet ;
- clarifier les conditions dans lesquelles la réalisation d'un ouvrage de protection peut être autorisée.

Le projet de stratégie départementale s'appuie sur les orientations nationales (stratégie nationale de 2012) et pose les grands principes de gestion du trait de côte :

- la libre évolution du trait de côte doit être préservée au maximum ;
(La fixation du trait de côte doit rester l'exception, et doit être justifiée par la protection d'enjeux bien identifiés, l'absence de solution alternative ou une balance avantages/inconvénients prenant en compte tous les aspects et clairement en faveur de la protection.)
- le caractère naturel du rivage est à préserver ou à restaurer ;
- l'article 33 de la loi de 1807 prévoit que la protection contre la mer est soumise à l'accord de l'État et est à la charge des riverains protégés.

Le projet comporte une trentaine d'actions opérationnelles structurées selon quatre axes stratégiques :

- développer et partager les connaissances ;
- prévenir ;
- traiter les situations existantes ;
- partager la stratégie de l'État avec les différents acteurs et notamment avec les collectivités territoriales.

La stratégie ne créera pas de nouvelle réglementation mais elle permettra de préciser les modalités de gestion du trait de côte adaptées au contexte départemental.

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
Adresse géographique du site :
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

Le projet de stratégie a fait l'objet, au cours des derniers mois, d'un travail associant les services et établissements publics de l'État (DREAL, Conservatoire du Littoral, ...), puis les partenaires concernés, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

Avant son approbation par le préfet, prévue fin juin 2021, le projet est soumis à la consultation du public sur le site internet des services de l'État.

La consultation est ouverte du 4 mai au 4 juin 2021.

Les observations peuvent être transmises :

- par voie postale, à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer
des Côtes-d'Armor
Service aménagement mer et littoral
1 rue du Parc – CS 52256
22022 SAINT-BRIEUC Cedex

- par courriel, à l'adresse suivante :

dml-enquete@cotes-darmor.gouv.fr

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter Monsieur Pierre PIQUET, chef du service aménagement mer et littoral, dont les coordonnées figurent en en-tête.